

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 09/046 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A SIGNER ET EXECUTER LES AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE REFECTION GENERALISEE DE LA VOIRIE DES FORETS TERRITORIALES DE CORSE

SEANCE DU 16 MARS 2009

L'An deux mille neuf, et le seize mars, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à M. CHAUBON Pierre
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
Mme COLONNA Christine à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
Mme MOSCONI Marie-Jeanne à M. VERSINI Sauveur
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel

ETAIT ABSENTE : Mme

PIERI Vanina.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 06/020 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2006 portant approbation du Budget primitif de la Collectivité Territoriale de Corse pour l'exercice 2006,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les avenants aux marchés de travaux de réfection généralisée de la voirie des forêts territoriales de Corse.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 16 mars 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXES

<p>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

Objet : Avenants n° 1 aux marchés de réfection généralisée de la voirie des forêts territoriales de Corse

Par délibération n° 04/256 AC du 14 décembre 2006, l'Assemblée de Corse a autorisé la signature et l'exécution du marché à bons de commande de travaux de réfection généralisée de la voirie des forêts territoriales de Corse, pour le lot n° 3 (06DAD04).

Par délibération n° 07/195 AC, en date du 26 septembre 2007, les lots n° 1, 2, 4, 5 et 7 (07DAD0503) ont ensuite été attribués à l'issue d'une nouvelle procédure d'appel d'offre ouvert, conformément à l'article 33 du code des marchés publics.

Quant au lot n° 6 (07DAD01) il a été attribué par décision n° 07/194 AC en date du 26 septembre 2007, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence menée selon la procédure négociée, conformément à l'article 35 du code des marchés publics.

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 (Massif Chiavari) : Entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 81 950 € HT pour l'année 1.
- Lot 2 (Massif de l'Ospedale) : SARL LG MILANINI pour un montant de 47 725 € HT pour l'année 1.
- Lot 3 (Massif du Bonifato) : SARL MORACCHINI pour un montant de 22 531 € HT pour l'année 1.
- Lot 4 (Massif du Fium'orbo) : SARL ROSSINI et Fils pour un montant de 84 176 € HT pour l'année 1.
- Lot 5 (Massif d'Aitone) : SARL CFM pour un montant de 98 360 € HT pour l'année 1
- Le lot 6 (Massif Coscione) : Entreprise Pierre PANTALACCI pour un montant de 97 634 € HT pour l'année 1.
- Lot 7 (Massif Vizzavona) : Entreprise Jean MALANDRI pour un montant de 18 830 € HT pour l'année 1.

Chaque lot comporte un montant de commande annuel minimum et maximum. Ces montants prévus au marché, ne figurent pas dans les actes d'engagement.

Les présents avenants, un par lot, visent :

D'une part :

↳ à rappeler dans chaque acte d'engagement les montants minimum et maximum annuels, soit :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - Lot 1 : Massif Chiavari | → 38 000 € HT à 100 000 € HT |
| - Lot 2 : Massif Ospedale | → 26 000 € HT à 72 000 € HT |
| - Lot 3 : Massif Bonifato | → 18 000 € HT à 50 000 € HT |

- Lot 4 : Massif Fium'orbo → 38 000 € HT à 104 000 € HT
- Lot 6 : Massif Coscione → 38 000 € HT à 100 000 € HT
- Lot 7 : Massif Vizzavona → 7 000 € HT à 25 000 € HT

Aucun avenant n'est proposé pour le lot n° 5, lequel ne fera pas l'objet d'une reconduction.

↳ à rappeler que le marché à bon de commande est renouvelable trois fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part :

↳ à introduire de nouvelles prestations aux bordereaux des prix unitaires.

En effet, certains postes de dépenses n'ont pas été prévus aux bordereaux des prix unitaires initiaux (qui répondaient aux besoins de l'année 1) et s'avèrent aujourd'hui nécessaires au vu des travaux d'entretien à réaliser ces trois prochaines années.

L'ajout de nouvelles prestations n'a ni pour objet, ni pour effet de modifier les caractéristiques principales du marché non plus que son prix. (Limites maximum du marché à bons de commande).

Il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les six projets d'avenant au marché de travaux de réfection généralisée de la voirie des forêts territoriales de Corse ci-joints en annexe.

Document facultatif ¹
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 24 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.**

Lot N° 1 : FT de CHIAVARI, PINETA, PUNTENIELLU, VERO, SANTA MARIA SICCHE, LIBIO, LONCA, PIANA et SABINETO

Titulaire du marché : **Entreprise Jean MALANDRI 20163 TAVERA**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n°1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

¹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n° 1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 38 000 € HT et 100 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(²),
(signature)

Le nouveau titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

BORDERAU DES PRIX NOUVEAUX

(2) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Document facultatif ³
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 24 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.**

Lot N° 2 : FT de l'Ospédale, Zonza, Valdu Grossu, Bavella, Sambucu, Fontanaccia

Titulaire du marché : **Entreprise MILANINI BTP 20137 PORTO VECCHIO**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n° 1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

³ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n° 1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 26 000 € HT et 72 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(4),

Le nouveau titulaire

(4) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Document facultatif ⁴**EXE4****MARCHES PUBLICS****AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement****A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4**

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 24 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.****Lot N° 3 : FT de Bonifato, Fangu, Pineto, Stella**Titulaire du marché : **Entreprise MORRACHINI 20235 VALLE DI ROSTINO**Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres *(le cas échéant)* :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant⁽¹⁾
Avenant n° 1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant**EXE4***Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.*

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n° 1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 18 000 € HT et 50 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(4)
,

(signature)

Le nouveau titulaire

(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Désignation de la fourniture ou de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
Forêt de Tartagine Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	2,20€
Forêt de Tartagine Curage des fossés	ml	9,14 €
Forêt de Tartagine Recharge en matériaux pris à proximité, nivellement, compactage	m3	3,81€
Forêt de Stella Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	2,20€
Forêt de Stella Recharge en matériaux pris à proximité, nivellement, compactage	ml	3,81€
Forêt du Fango Piste de Valdu-Tondu Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	2,20 €
Forêt du Fango Piste de Valdu-Tondu Terrassement de 2 aires de croisement	m3	12,19 €
Forêt du Fango Piste de Peticatu Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	2,20 €
Forêt du Fango Piste de Peticatu Recharge en matériaux pris à proximité, nivellement, compactage	m3	3,81 €
Forêt du Fango Piste de Peticatu Curage des fossés	ml	9,14 €
Forêt du Fango Piste d'Omita Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	2,20 €

Le titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Document facultatif ⁵
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 24 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.**

Lot N° 4 : FT de Fiumorbu, Tova, Pietra Piana, Marmano

Titulaire du marché : **Entreprise ROSSINI 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n° 1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

⁵ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 38 000 € HT et 104 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(6),
(signature)

Le nouveau titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

(6) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

MARCHE ENTRETIEN MECANISE PISTES FORETS TERRITORIALES CTC / MARCHE ROSSINI

PROPOSITION DE BORDEREAU ANNEXE

	TERRASSEMENTS	UNITE	prix marché initial	PROPOSITION PRIX AVENANT
1.2	Reprofilage d'une plate-forme en terrain de toute nature	ml	4,00	
T.1	talutage en terrain de toute nature réglage de la pente prescrite, purge des souches et blocs, enlèvement des matériaux	ml		7,00
T.3	Mise en forme et compactage de la chaussée Réglage de la plate-forme à la niveleuse. Compactage avec un compacteur à bille.	ml		4,00
T.4	Création de fossés d'écoulement en terrain DUR	ml		30,00
T.5	Création de fossés d'écoulement en terrain de toute nature	ml		10,00
5.3	Curage de fossés d'écoulement	ml	2,65	
5.4	Curage d'ouvrages d'art	unité	76,50	
6.1	Recharge en matériaux pris à proximité, nivellement, compactage.	m3	27,40	
T.6	Recharge en matériaux de carrière, nivellement, compactage	m3		40,00
T.7	Couche de surface 0/30, nivellement et compactage	m3		45,00
T.8	Enrochement drain pour radier	m3		75,00
7,1	Enrochement divers	m3	120,00	
T.9	Remblaiement divers	m3		8,00
8.1	Fouilles pour pose d'ouvrages d'art en terrain de toute nature	m3	22,00	
T.10	Terrassement en terrain de toute nature	m3		20,00
T.11	Terrassement en déblais rocheux (brise-roche - minage)	m3		60,00
T.12	Réduction des têtes de rochers apparentes sur chaussée BRH	ml		10,00

REFECTION REMPLACEMENT D'OUVRAGES D'ART		UNITE	prix entreprise	PROPOSITION PRIX AVENANT
O.2	Maçonnerie de béton de fondation (dosé à 250 kg)	m3		250,00
O.3	Maçonnerie de béton banché en élévation (dosé à 350 kg)	m3		400,00
O.4	Maçonnerie de béton armé hydrofuge sur une nappe (dosé à 400 kg)	m3		350,00
O.5	Aqueduc buse en béton armé, Ø 800 / fourniture et pose	ml		220,00
O.6	Tête d'aqueduc BA amont+aval pour tuyaux de diam 800	la paire		1 200,00
O.7	Aqueduc buse en béton armé, Ø 1000 / fourniture et pose	ml		260,00
O.8	Tête d'aqueduc BA amont+aval pour tuyaux de diam 1000	la paire		1 200,00
TRAVAUX D'ENGINS		UNITE	prix entreprise	PROPOSITION PRIX AVENANT
E.1	FORFAIT HEURE DE TRACTO PELLE (y compris déplacement)	heure		200,00
27	FORFAIT HEURE DE PELLE MECANIQUE (y compris déplacement)	heure	195,00	
E.2	FORFAIT HEURE NIVELEUSE (y compris déplacement)	heure		200,00
E.3	FORFAIT JOURNEE CAMION	jour.		
TRAVAUX DIVERS		UNITE	prix entreprise	PROPOSITION PRIX AVENANT
D.1	Elimination végétation de bord de piste à l'épareuse par broyage sur une largeur de 5m de part et d'autre des bords externes de la plate-forme			2,00

Le titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Document facultatif ⁷
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
 (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 15 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.**

Lot N° 6 : FT de Saint Atoine, Valle Malla, Punteniellu

Titulaire du marché : **Entreprise PANTALACCI**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n° 1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

⁷ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n°1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 27 000 € HT et 74 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

Si l'avenant termine une contestation, il conviendra d'inclure une clause par laquelle les parties renoncent à tout recours contentieux pour l'objet du présent avenant.

A toutes fins utiles, il conviendra d'introduire dans tous les avenants une clause finale qui précise que les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le _____

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(8),
(signature)

Le nouveau titulaire
(signature)

La personne responsable du marché ou le représentant de la
collectivité ou de l'établissement compétent pour signer le marché
(signature)

(8) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

BORDEREAU DES PRIX NOUVEAUX

Désignation de la fourniture ou de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
1.2 Reprofilage de plate-forme en terrain de toute nature	ml	9.96 €
5.3 Curage de fossés d'écoulement	ml	4.48 €
6.1 Recharge en matériaux pris à proximité, nivellement, compactage	m3	8.15 €
12.13 Aqueduc dalle en béton armé 0.60 m x 0.40 m	ml	380 €
12.21 Aqueduc buse en béton en armée, Ø 800	ml	240 €
12.25 La paire de têtes d'aqueduc BA amont + aval pour tuyaux de Ø 800	paires	1 000 €
21 Renvois d'eau métalliques (type Reverdo)	ml	52 €
26 Elagage manuel d'arbres de Ø 55 à 80 cm, enlèvement du bois mort et élimination des rémanents	unités	75 €
27 Travaux à la pelle hydraulique (+ 150 CV)	heure	141 €
28 Eparage de piste	0 ml	3.50 €

Le titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

Document facultatif ⁹
MARCHES PUBLICS

EXE4

AVENANT : N°1...à l'acte d'engagement

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :
 (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Service en charge de l'exécution du marché : **Service Forêt**

Tel : 04.95.51.67.67/66 38

Fax : 04.95.51.66.25

Marché à bons de commande du 24 octobre 2007

Objet du marché : **Réfection et remise à niveau des voiries forestières en forêts territoriales.**

Lot N° 7 : FT de Vizzavona, Rospa Sorba

Titulaire du marché : **Entreprise MALANDRI 20163 TAVERA**

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
Avenant n° 1 à l'acte d'engagement	Avenant n° 1		« Pour mémoire »

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

B. Objet de l'avenant

EXE4

Indiquer ici la nature des modifications introduites dans le marché initial.

Le marché prévoit, pour chaque lot, un montant de travaux annuel minimum et maximum.

⁹ Document disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr> « Espace marchés publics »

Ce dernier n'étant pas reporté l'Acte d'Engagement, le présent avenant précise que pour le lot n° 1, le montant de la commande annuelle doit se situer entre 7 000 € HT et 25 000 € HT.

Il est également rappelé que ce marché à bons de commande est renouvelable 3 fois, tel que prévu au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

D'autre part, lors de l'établissement du marché initial, certaines prestations techniques n'étaient pas prises en compte. Ces dernières, jugées nécessaires pour la réalisation des travaux à venir, sont précisées dans le bordereau des prix nouveaux joint à cet acte, sans que l'objet ni le montant du marché n'en soit modifié.

C. Signatures des parties

EXE4

A _____, le

Visa ou avis du contrôleur financier
ou d'État

Le titulaire,
(10),
(signature)

Le nouveau titulaire
(signature)

Le pouvoir adjudicateur
(signature)

(10) Dans le cas des avenants de transfert uniquement

Date d'envoi à la préfecture :

D. Notification de l'avenant**EXE4**

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A _____, le

Date de mise à jour : 07/11/2002